

# BAREME D'HONORAIRES DE LA SAS 3G IMMO-CONSULTANT

## Appliqué par Jean-Philippe CAMESELLA dans sa zone de chalandise

Inscrit au RSAC d'AUBENAS N°421 457 136  
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er février 2021

### VENTES

#### Immeubles à usage d'habitation, terrains

Montant net T.T.C. perçu par le vendeur	Honoraires T.T.C. avec un minimum de 4000 €	
	Mandat simple	Mandat exclusif**
Jusqu' à 40 000 €	4000 €	4000 €
40 001 € à 60 000 €	4500 €	4250 €
60 001 € à 80 000 €	4750 €	4500 €
80 001 € à 100 000 €	5000 €	4750 €
100 001 € à 120 000 €	5 %	4.75 %
120 001 € à 140 000 €	5 %	4.75 %
140 001 € à 160 000 €	5 %	4.75 %
160 001 € à 180 000 €	5 %	4.75 %
180 001 € à 200 000 €	5 %	4.75 %
200 001 € à 225 000 €	4.5 %	4.25 %
225 001 € à 250 000 €	4.5 %	4.25 %
250 001 € à 275 000 €	4 %	3.75 %
275 001 € à 300 000 €	4 %	3.75 %
300 001 € à 325 000 €	4 %	3.75 %
325 001 € à 350 000 €	4 %	3.75 %
350 001 € à 375 000 €	3.75 %	3.5 %
375 001 € à 400 000 €	3.75 %	3.5 %
400 001 € à 450 000 €	3.5 %	3.25 %
450 001 € à 500 000 €	3.25 %	3 %
500 001 € à 600 000 €	3 %	2.75 %
600 001 € à 800 000 €	3 %	2.75 %
800 001 € à 1 000 000 €	3 %	2.75 %
1 000 001 € à 2 000 000 €	2.75 %	2.5 %
2 000 001 € et +	2.25 %	2 %

#### Précisions

- ❖ La dérogation à ce présent barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs.
- ❖ L'agent commercial se réserve le droit d'arrondir ses honoraires à la baisse dans un maximum de 0,2%.
- ❖ Lors d'une délégation de mandat les honoraires appliqués seront ceux inscrit au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.
- ❖ Les «fourchettes» de prix ne sont pas admises puisque l'arrêté exige qu'ils soient fixés pour chacune des prestations proposées (article 2 de l'arrêté).
- ❖ Les honoraires affichés sur ce barème doivent être «effectivement pratiqués» (l. de l'article 2) à l'issue des transactions réalisées par l'intermédiaire du professionnel.
- ❖ Les honoraires sont à charge exclusive du vendeur sauf convention contraire.
- ❖ Le taux de TVA applicable sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique.
- ❖ Mandat de recherche : le barème reste identique et la charge des honoraires sera supportée par le mandant soit l'acquéreur.

**\*\* Le barème « mandat exclusif » s'applique pour les mandats en semi-exclusivité**

SAS 3G IMMO-CONSULTANT au Capital de 10 000€  
Siret : 49172691500045  
Carte Professionnelle CPI 7401 2016 000 012 709  
Caisse de garantie SOCAF n°25528, 110 000€  
Code ape : 6831Z – TVA INTRA N°FR04491726915  
RCP S.A.A. – Police n° 105708080



# BAREME D'HONORAIRES DE LA SAS 3G IMMO-CONSULTANT Appliqué par Jean-Philippe CAMESELLA dans sa zone de chalandise

Inscrit au RSAC d'AUBENAS N°421 457 136  
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er février 2021

## VENTES

### Programmes neufs (VEFA)

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné.

**LA SAS 3G IMMO CONSULTANT applique la grille tarifaire imposée par le promoteur.**

### Stationnements

Montant <b>net</b> T.T.C. perçu par le vendeur	Honoraires T.T.C	
	Mandat simple	Mandat exclusif**
Jusqu' à 20 000 €	2500 €	2000 €
20 001 € à 30 000 €	3000 €	2500 €
30 001 € et +	10 %	9.5 %

**\*\* Le barème « mandat exclusif »  
s'applique pour les mandats en semi-  
exclusivité**

SAS 3G IMMO-CONSULTANT au Capital de 10 000€  
Siret : 49172691500045  
Carte Professionnelle CPI 7401 2016 000 012 709  
Caisse de garantie SOCAF n°25528, 110 000€  
Code ape : 6831Z – TVA INTRA N°FR04491726915  
RCP S.A.A. – Police n° 105708080



**3G immo**  
CONSULTANT

**3G immo**  
TERRAIN

# BAREME D'HONORAIRES DE LA SAS 3G IMMO-CONSULTANT Appliqué par Jean-Philippe CAMESELLA dans sa zone de chalandise

Inscrit au RSAC d'AUBENAS N°421 457 136  
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er février 2021

## Immobilier d'entreprise et commercial

### VENTES

Fonds de commerce, droits au bail, pas de porte		Locaux et terrains	
Montant <b>net</b> perçu par le vendeur (Le cas échéant H.T.)	Honoraires H.T. avec un minimum de 5000 €	Montant <b>net</b> H.T. perçu par le vendeur (Le cas échéant H.T.)	Honoraires H.T. avec un minimum de 5000 €
Jusqu' à 31 000 €	5000 €	Jusqu' à 31 000 €	5000 €
31 001 € à 59 000 €	5500 €	31 001 € à 59 000 €	5500 €
59 001 € à 115 000 €	6000 €	59 001 € à 115 000 €	6000 €
115 001 € à 500 000 €	5 %	115 001 € à 250 000 €	5 %
500 001 € à 800 000 €	4 %	250 001 € à 350 000 €	5 %
800 001 € et +	3.5 %	350 001 € à 450 000 €	5 %
		450 001 € à 550 000 €	5 %
		550 001 € à 650 000 €	4 %
		650 001 € et +	3.5 %

### LOCATIONS

#### Locaux et terrains à usage d'activité professionnelle ou commerciale

##### Bail commercial, professionnel, mixte

10 % du montant total des loyers nets de charges de la 1<sup>ère</sup> période triennale avec un minimum de 5000 € HT

##### Bail dérogatoire de courte durée

10 % du loyer annuel H.T. net de charges avec un minimum de 5000 € HT

*Le présent barème est uniquement applicable pour la prise de mandat auprès des clients particuliers ayant la qualité de consommateur au sens de l'article 2-1 de la directive n°2011/83/UE et de la loi Hamon n°2014-344 du 17 mars 2014. Pour les clients agissant en qualité de professionnel, les taux d'honoraires sont fixés avec les agents en fonction d'une libre négociation et des usages locaux.*

SAS 3G IMMO-CONSULTANT au Capital de 10 000€  
Siret : 49172691500045  
Carte Professionnelle CPI 7401 2016 000 012 709  
Caisse de garantie SOCAF n°25528, 110 000€  
Code ape : 6831Z – TVA INTRA N°FR04491726915  
RCP S.A.A. – Police n° 105708080

